



COMMUNE DE LORMAYE

Conseil Municipal du 17 juin 2019

Convocation du : 11/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LORMAYE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bertrand THIROUIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Bertrand THIROUIN, Mme Nicole CAILLEAUX, M. Noël GALERNE, Mme Sylvie DAVOUST, Mme Pascale GRAND, Mme Martine NIANG (*à partir du point n° 4 de l'ordre du jour*), M. Patrick MAILLARD, Mme Nelly GOUIN, M. Thibault ROBERT DE BOISFOSSÉ et M. Michel DUC.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick JOUVELIN (donne pouvoir à M. Bertrand THIROUIN), Mme Guylaine SAINTOT et Mme Martine NIANG (donne pouvoir à Mme Sylvie DAVOUST) *jusqu'au point n° 4 de l'ordre du jour*

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : M. Guillaume DEMONT et Mme Sabrina MAZERAND

Secrétaire de séance : Mme Nicole CAILLEAUX

Le compte rendu de la réunion du 08/04/2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

I) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET VENIR

L'entreprise INEO ENGIE qui a mené pour le compte d'ENEDIS les travaux d'enfouissement du réseau Haute Tension A, rues de Maintenon et du Chemin Neuf, n'a pas été très précautionneuse. De nombreux éléments de voirie ont été abîmés voire cassés et une remise en état complète et soignée va donc être nécessaire. C'est pourquoi, préalablement à ces travaux de réfection, M. le Maire entend faire le point avec toutes les parties concernées.

M. le Maire présente les plans des travaux d'aménagement à venir, rue de Vacheresses. Il rappelle tout d'abord que les riverains seront consultés avant que les emplacements de stationnement ne soient définitivement arrêtés. Mais, pour le moment, il fait surtout remarquer que le montant des travaux qui a été estimé par le cabinet de géomètres est très supérieur aux prévisions budgétaires et aux précédents devis. Et même s'il faudra naturellement attendre le résultat du marché d'appel d'offres pour rester le plus pertinent possible, la commune va sans aucun doute devoir recourir à un nouvel emprunt. Une seconde demande de subvention auprès du département pourrait aussi être envisagée l'année prochaine si l'opération peut être habilement découpée en deux tranches. Et c'est dans cette optique que, dans un premier temps, le cabinet de géomètre va être recontacté.

Malgré tout, les conseillers s'accordent sur la nécessité de poursuivre ces travaux et en font leur priorité.

II) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – ALIGNEMENT DE VOIRIE

Réf 2019/19 : M. le Maire explique que, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), il est demandé au Conseil Municipal de s'exprimer sur sa volonté de maintenir, ou non, les servitudes d'alignement actuellement en vigueur sur la commune.

Il précise que, sur LORMAYE, ces servitudes sont exclusivement le fait des plans d'alignement du Département et concernent donc seulement des voies départementales. Or, interrogé sur le sujet, le Conseil Départemental s'est dit favorable à la mise en sommeil de l'ensemble de ses plans d'alignement sur la commune de LORMAYE.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de ne maintenir, dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), aucune des servitudes d'alignement précédemment définies.

III) PRÉPARATION DES FESTIVITÉS DE LA SAINT JEAN ET DU 14 JUILLET

❖ SAINT-JEAN

Les festivités auront lieu les 22 et 23 juin. Le programme est le suivant :

- le samedi à 21 h 30 : retraite aux flambeaux au départ de la Mairie animée par l'harmonie d'Épernon suivie du feu de Saint Jean et d'une soirée dansante, Place de la Mairie.
- le dimanche à 11 h 00 une messe en plein air.

Les conseillers se répartissent entre eux les tâches d'organisation et de préparation de ces événements.

❖ **14 JUILLET**

Le repas aura lieu le samedi 13 juillet au soir (limité à 120 personnes)

Tarifs :

- habitants de Lormaye adultes et enfants à partir de 12 ans : 6 €
- enfants de Lormaye : gratuit pour les moins de 12 ans
- extérieurs adultes et enfants à partir de 12 ans : 15 €
- extérieurs enfants de moins de 12 ans : 6 €

IV) SYNDICATS ET COMMISSIONS

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-De-France (M. THIROUIN et Mme CAILLEAUX) : Plusieurs PLUI des anciennes communautés de communes ont été approuvés dernièrement. Celui de l'ancienne Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) devrait l'être, quant à lui, le 27 juin prochain.

SBV 4R (M. MAILLARD) : Le local dont disposait le SICME à COULOMBS va être restitué, le syndicat souhaitant regrouper tout son matériel à SAINTE-GEMME-MORONVAL.

Syndicat des « Eaux de Ruffin » (M. DUC) : Les comptes administratifs des syndicats avant fusion ont été votés ainsi que le budget du nouveau syndicat. Cependant, l'harmonisation des prix de l'eau devrait attendre un peu. Pour les habitants de LORMAYE, cette harmonisation sera synonyme de hausse du tarif.

V) QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque la manifestation qui aura lieu le dimanche 15 septembre prochain pour l'inauguration des jardins des Justes parmi les nations.

D'autre part, il informe les conseillers que le site internet de la commune n'est plus actif et leur propose, à la place, la création d'un compte Facebook. M. ROBERT DE BOISFOSSÉ insiste néanmoins pour conserver le nom de domaine lormaye.fr et juge que l'existence d'un site internet reste souhaitable.

Mme NIANG déplore les nombreuses déjections canines qui envahissent le Chemin des vigneron et la végétation qui, par endroits, empêche le bon cheminement des promeneurs. M. MAILLARD ajoute que le grillage n'a toujours pas été posé au niveau du garde-corps.

M. ROBERT DE BOISFOSSÉ signale que le pont de Noailles a été endommagé, selon toute vraisemblance, lors de travaux de déploiement de la fibre optique il y a quelques mois.

Par ailleurs, il exprime sa volonté de voir l'éclairage public s'éteindre une partie de la nuit. M. le Maire se souvient que cette question a été abordée à maintes reprises en Conseil et a toujours soulevé des sentiments partagés. En outre, le syndicat électrique qui avait également été sollicité sur ce point, considère qu'une telle mesure irait à l'encontre des choix d'investissement qui ont été fait ces dernières années par la commune puisqu'elle s'est progressivement équipée de lampes dont l'intensité baisse déjà au cours de la nuit.

Enfin, les conseillers s'interrogent sur la meilleure façon de procéder pour célébrer le centième anniversaire d'une habitante de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.